



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20181001-BUR-AG-18-069-  
DE  
Date de réception préfecture : 11/10/2018

**COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DE BASTIA**

*Bureau du 1<sup>er</sup> octobre 2018*

**DELIBERATION DU BUREAU  
DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : ACQUISITION D'UN VEHICULE UTILITAIRE ELECTRIQUE - PLAN DE FINANCEMENT**

L'an deux mille dix-sept, le 1<sup>er</sup> octobre à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur François TATTI.

**ETAIENT PRESENTS** : Messieurs François TATTI, Michel ROSSI, Jean-Jacques PADOVANI, Guy ARMANET, Julien MORGANTI, Louis POZZO DI BORGO. Mesdames Serena BATTESTINI, Françoise VESPERINI.

**ABSENTS** : Messieurs Gilles SIMEONI, Jean-Louis MILANI, Jean-Michel SAVELLI, Pierre-Michel SIMONPIETRI, Pierre-Noël LUIGGI.

**Nombre de membres composant le Bureau : 13**  
**Nombre de membres en exercice : 13**  
**Quorum : 7**

**Votants : 8**  
**Pour : 8**  
**Contre : 0**

**Monsieur François TATTI ouvre la séance.**

**OBJET : ACQUISITION D'UN VEHICULE UTILITAIRE ELECTRIQUE - PLAN DE FINANCEMENT**

Le Bureau ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en communauté d'agglomération ;

Vu l'arrêté préfectoral n°40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 16 avril 2014 désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 juin 2014 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 23 février 2016, portant à 12 le nombre de vice-présidents ;

Vu les délibérations du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia du 23 février 2016 relatives à l'élection de Mr Jean Michel Savelli en qualité de 11<sup>ème</sup> vice-président et de Mr Louis Pozzo di Borgo en qualité de 12<sup>ème</sup> vice-président ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 25 avril 2017 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Vu le Règlement transitoire d'aides aux communes, intercommunalités et territoires de la Collectivité de Corse ;

Considérant la dotation quinquennale pour la période 2015-2019 allouée à la Communauté d'Agglomération de Bastia par la Collectivité de Corse ;

Considérant la nécessité d'acquérir un véhicule utilitaire électrique pour les besoins de la direction de la collecte des déchets ménagers ;

Vu le rapport du Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

Bureau du 1<sup>er</sup> octobre 2018

**OBJET : ACQUISITION D'UN VEHICULE UTILITAIRE ELECTRIQUE - PLAN DE FINANCEMENT**

**APPROUVE  
(A l'unanimité)**

Le projet d'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique, et son plan de financement, comme suit :

**DEPENSES**                    35 323,66 € HT

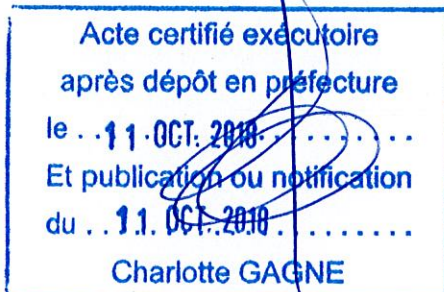
**RECETTES EN € HT**

Collectivité de Corse (Dotation Quinquennale 2015-2019)	50%	17 661,83
Bonus écologique de l'Etat	16,985%	6 000,00
CAB (autofinancement)	33,015%	11 662,10

**AUTORISE**

Le Président à accomplir toutes formalités de demande de subventions et à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.*